

Situation en Haute Garonne : *Circulation du virus mis en évidence*
Actualité clé : *Dépistage des IPI dès la naissance*

1- Rappels sur la maladie

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) est un pestivirus aux signes cliniques variables et pouvant être asymptomatique.

Signes non caractéristiques et fréquents	Signes révélateurs et fréquents	Signes révélateurs mais rares
Diarrhées néonatales Difficultés respiratoires +/- chroniques	Troubles de la reproduction Retards de croissance	Maladie des muqueuses (diarrhées sanguinolentes, amaigrissement, ulcères buccaux, fièvre)

La maladie peut se transmettre lors de l'**introduction** d'un animal infecté, par le **voisinage**, lors de **rassemblements** d'animaux ou par du **matériel contaminé**.

- **Par voie verticale** : entre animaux

- Par voie respiratoire (contact muflle à muflle)
- Par ingestion de matière contaminée (salive, lait, matières fécales)

- **Par voie horizontale** : de la mère au fœtus

- A partir du 40^{ème} jour de gestation, la femelle peut avorter
- Entre le 30^{ème} et le 125^{ème} jour de gestation, la femelle peut donner naissance à un veau IPI
- Entre le 60^{ème} et 160^{ème} jour de gestation, la femelle peut donner naissance à un veau chétif et/ou malformé

Deux types d'animaux peuvent présenter des risques pour le cheptel :

	Virémique transitoire	IPI
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Excrétion virale importante - Contagieux pendant 2 à 3 semaines - S'immunise à partir de 3 semaines - Immunisé à vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Excrétion virale TRES importante - Contagieux à vie - Ne s'immunise jamais contre le virus

Des conséquences potentiellement graves pour les cheptels touchés :



**Moyenne nationale:
46€ à 83€ pertes/an/bovin**

2- Situation sanitaire dans le département et cadre législatif

Les contrôles d'introduction pour la BVD (virologie) et les analyses BVD lors de la dernière campagne de prophylaxie (sérologie sur sang et lait) ont **mis en évidence une circulation du virus dans le département de la Haute-Garonne**.

D'autre part, un **arrêté ministériel va rendre obligatoire** courant de l'année 2019 la lutte contre la BVD dans tout le territoire national.

Dans ce cadre, le GDS31 a décidé de **lancer un plan d'actions pour éradiquer la maladie et ainsi assainir les cheptels du département**.

3- Stratégie départementale d'éradication de la BVD : 3 actions

A partir du 1er janvier 2019 dans tout le département :

- 1- Dépistage BVD systématique des veaux à la naissance ;
- 2- Contrôle systématique BVD pour les introductions (déjà en place depuis plusieurs années) ;
- 3- Certification des bovins « NON IPI »

Cette stratégie présente l'avantage de détecter de manière **plus efficace** les cheptels infectés, de **limiter les coûts** en cas de positivité, d'acquérir un **statut des animaux** vis-à-vis de la BVD et que le GDS puisse connaître le statut du **voisinage**.

4- Action « Dépistage systématique des veaux à la naissance » : concrètement chez l'éleveur ?

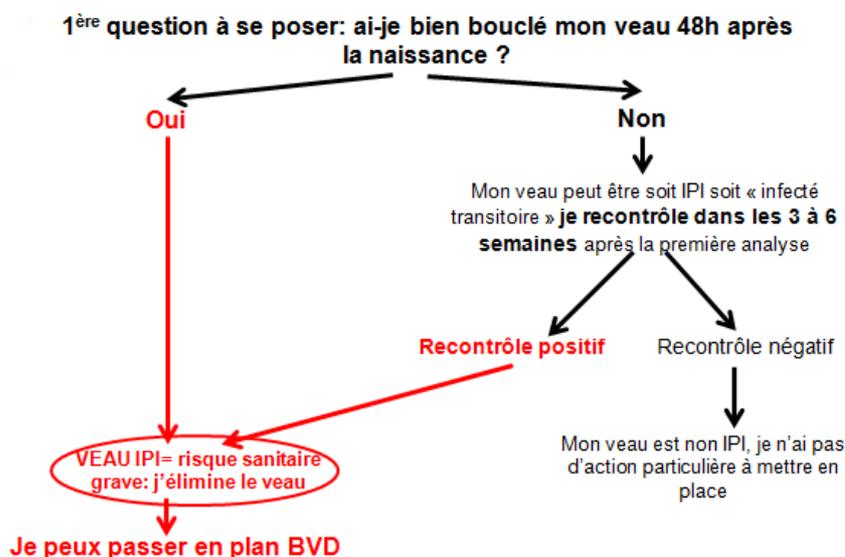


L'analyse BVD du cartilage des veaux est une analyse virologique de type PCR.

***Si le cartilage n'est pas envoyé directement après avoir été prélevé, délai de 48h maximum pour le faire avec conservation au frigo.**

RAPPEL : Analyses+Pince+Gestion= prise en charge GDS31 et Conseil Départemental – unique surcoût 1,82€/veau à la charge de l'éleveur.

En cas d'analyse virologique positive d'un veau, que faire ?



5- Action « contrôle systématique BVD pour les introductions » : interpréter les résultats

Par recherche d'anticorps (sérologie) : traduit le statut immunitaire vis-à-vis du virus

par recherche d'antigènes (virologie) : traduit la présence ou non du virus chez l'animal

Référence du laboratoire	Identification de l'animal	BVD - anticorps P80	BVD - antigène Erns
		Sérum individuel bovin ELISA Notice fournisseur IDEXX Date de début d'analyse :	Sérum individuel bovin ELISA Notice fournisseur IDEXX Date de début d'analyse :
		Négatif	Négatif
		POSITIF	Négatif
		POSITIF	POSITIF
		Négatif	POSITIF

Si la vache contrôlée est gestante, il faudra contrôler le veau à la naissance car celui-ci peut être IPI (obligatoire à partir de janvier 2019)

Annuler l'achat (billet de garantie conventionnelle) et l'animal doit être recontrôlé dans les 3 à 6 semaines plus tard pour déterminer si celui-ci est IPI ou infecté transitoire n'ayant pas encore développé son immunité

6- Foire aux Questions sur la BVD (mise à jour régulière sur www.gds31.fr)

QUESTIONS	RÉPONSES
Que faire de mon stock de boucles millésime « 8000 » ?	Je peux les utiliser en 2019 à la condition de vider le stock sur le début de la période. Une fois que j'ai commencé à boucler BVD avec des boucles BVD, je ne peux plus utiliser de boucles classiques.
Quelle est l'incidence de la vaccination BVD des mères sur les résultats d'analyse du veau ?	Aucune
En cas de perte de boucle BVD, y aura-t-il à nouveau une boucle de prélèvement ?	Non , les boucles de rebouclage seront des boucles classiques
Peut-on commencer à boucler avec des boucles BVD avant le 1 ^{er} janvier 2019 ?	Oui , mais l'analyse BVD du cartilage du veau ne sera prise en charge qu'à partir du 1 ^{er} janvier 2019.
J'ai déjà fait un plan BVD récemment, suis-je concerné par le bouclage BVD en 2019 ?	Oui , depuis la fin du plan l'élevage n'est pas à l'abri d'une nouvelle contamination et la lutte doit être collective et simultanée pour tous les élevages.
Dois-je boucler les veaux morts nés ?	Oui , car ils peuvent être IPI et révéler une contamination du cheptel
Comment éliminer un veau IPI ?	Je dois faire euthanasier le veau IPI sous 15 jours. En attendant, le veau doit être placé à l'écart du reste du troupeau pour éviter toute contamination.
Puis je vendre mon veau à un maquignon avant d'avoir reçu le résultat de l'analyse à la naissance ?	Non , sans certitude que mon veau n'est pas IPI, il est conseillé de limiter ses mouvements. Sans certification « bovin non IPI », le maquignon peut demander la signature d'un bon de garantie conventionnelle pour reprise/remboursement du veau si déclaré IPI.
Puis je conserver mon échantillon de cartilage avant de l'envoyer au laboratoire ?	Oui , mais celui-ci doit être conservé au frigo pendant maximum 48h. <u>Attention</u> : les enveloppes T fournies peuvent contenir 3 tubes de prélèvement maximum

Une question?

Consultez le site internet www.gds31.fr ou contactez-nous au : 05 61 10 43 26